SCP BALP GIRAUD PIETRI
Société Civile Professionnelle de Géomètres Experts
Bureaux d'études VRD
Vincent BALP
Géomètre Expert DPLG
Expert près la Cour d'Appel de Nîmes
Michel GIRAUD
Ingénieur ISEN
Géomètre Expert
Laurent PIETRI
Ingénieur ESTP
Géomètre Expert
Successeurs de Monsieur BLACH
Adresse : Le Parvis - 240 avenue du Maréchal Juin - 30900 NIMES
Tél : 04 66 36 94 00 - Fax : 04 66 36 95 00
Mail : contact@bgp.fr

segard
442, Rue Georges Besse
30 035 NIMES Cedex 1
Tel : 04.66.38.23.40
Fax : 04.66.38.09.67

VILLEVIEILLE (30)

Section A, Parcelles n° 549, 1352 et 1356

Lieu-dit : " Pondres "

N° dossier : 11076

Nom fichier : 11076_voirie

Date : 16 Novembre 2012

Echelle : 1/250

2.2

VOIRIES D'ACCES AU PROJET DE 10 MAISONS GROUPEES

PLAN DE LA VOIRIE - ESPACES VERTS

ESQ		AP		PRO		DCE	
n° ref	date modif	n° ref	date modif	n° ref	date modif	n° ref	date modif

FONCIER : Bornage - Division - Partage - Servitude - Copropriété - Entreprise - Estimation - Expertise
GEOMETRIE : Topographie - Topométrie - Implantation - Nivellement - Levé architecte
AMENAGEMENT : Lotissement - ZAC - VRD - Conception - Maîtrise d'œuvre

LEGENDE

- Enrobés voirie : BBSG 0/10
- Béton (Noue et rampe d'accès bassin)
- Espaces verts
- Béton balayé de voirie
- Stabilisé
- Mur de soutènement
- Bordure T2
- Bordure T2 basse
- Caniveau CC2
- Bordure P1
- Clôture - H = 1.50 m
- Haie arbustive
- Arbre de haute tige
- Marquage au sol

IMPORTANT :
- Les situations et emplacements des réseaux existants et projetés sur ce plan papier et / ou sur ce support informatique sont donnés à titre indicatif ; il appartient aux entreprises de numériser et d'implanter précisement leurs ouvrages, notamment en fonction de l'imputation des tranchées.
- Les limites des lots n'ayant pas encore été bornées les surfaces ne sont données qu'à titre indicatif.
- Les côtes et les superficies définitives des lots ne pourront être données qu'après bornage.
- Les limites figurées sur ce plan, n'ayant pas fait l'objet d'un bornage contradictoire, ne sont pas opposables aux tiers.
- Ce document n'est pas destiné à définir des limites de propriété. Il ne doit pas être pris en compte pour une définition de limite de propriété ou de droit réel.
- Les cotes tampons indiques sur le plan son données à titre indicatif.
- Conformément aux indications des concessionnaires, les informations sur les réseaux existants sont données a titre indicatif.
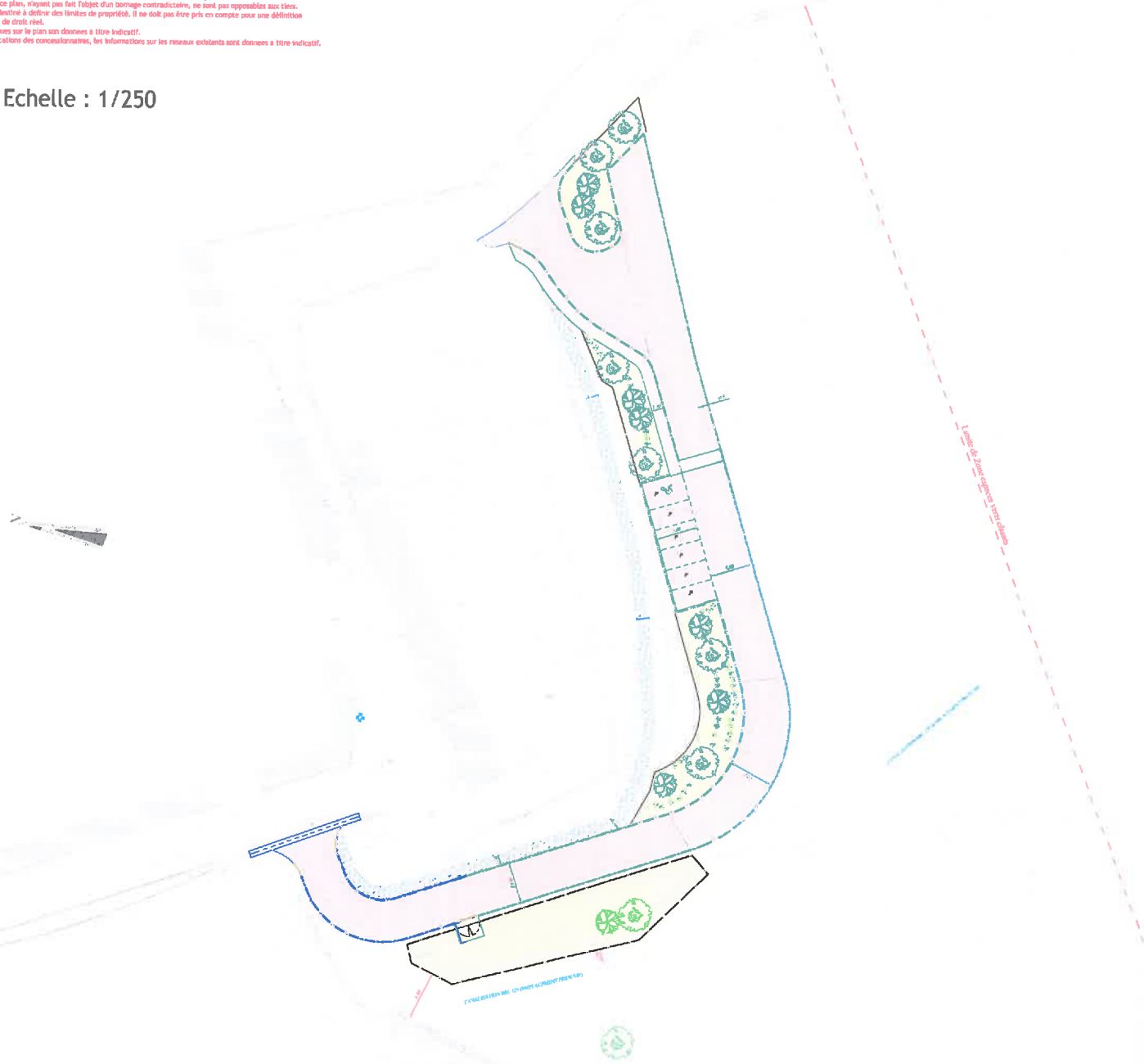
Echelle : 1/250